

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2012

DELIBERATION

15) OBJET : Instances communautaires - Décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs

Le Président communique au Conseil communautaire les décisions du Président et du Bureau prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Concernant le Président :

- *Décision n°037/2012 du 09 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention de trois musiciens, dans le cadre de sessions de travail pour le projet intitulé « Bal folk », le samedi 10 mars 2012, à l'école de musique de Vaires-sur-Marne. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 624 € HT.

- *Décision n°038/2012 du 09 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la Compagnie 3 MÈTRES 33, dont l'objet est la prestation de plusieurs moments d'animation intitulés « Henriette et Huguette inaugurent Le Kiosque », interprétés par les comédiennes Anne Leblanc et Pascale Maillet, le samedi 24 mars 2012, de 10h à 18h, à la médiathèque Le Kiosque, à Brou sur Chantereine. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 3.000 € nets de taxes.

- *Décision n°039/2012 du 13 mars 2012*, relative à la passation d'une convention avec la ville de Brou sur Chantereine, dont l'objet est de définir, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Nature qui aura lieu du 9 au 13 mai 2012, les conditions de soutien de la Communauté d'agglomération. Le montant de la participation financière de Marne et Chantereine est fixé à la somme forfaitaire de 600 € HT.

- *Décision n°040/2012 du 13 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention de trois musiciens, dans le cadre de sessions de travail pour le projet intitulé « Bal folk », le mercredi 14 mars 2012, à l'école de musique de Vaires-sur-Marne. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 606 € HT.

- *Décision n°041/2012 du 14 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la Compagnie POLYCHROME, dont l'objet est la prestation d'un spectacle intitulé « Méli Mélo... Bruissements d'images », interprété par la conteuse Marie Favreau et la musicienne Pascale Heinisch, le samedi 24 mars 2012, à 16h, à la médiathèque Le Kiosque, à Brou sur Chantereine. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 803,60 € TTC.

- *Décision n°042/2012 du 14 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société ELECTRICITÉ DE FRANCE, dont l'objet est l'émission par EDF d'une facture unique regroupant l'ensemble des sites de consommation de la Communauté d'agglomération. La durée totale du contrat est de trois ans, à compter de la date de signature du contrat. Le montant annuel de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 650 € HT.

- *Décision n°043/2012 du 15 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société 3 DIÈSES A LA CLÉ, dont l'objet est la location de deux pianos pour l'école de musique de la médiathèque Le Kiosque, à Brou sur Chantereine. La prestation est conclue pour une période allant du 22 mars au 17 avril 2012. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.266,10 € TTC.

- *Décision n°044/2012 du 19 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention de trois musiciens, dans le cadre de sessions de travail pour le projet intitulé « Bal folk », le mardi 20 mars 2012, à l'école de musique de Vaires-sur-Marne. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 624 € HT.

- *Décision n°045/2012 du 19 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société MAGASIN CAMAC, dont l'objet est la location d'une harpe pour l'école de musique de Chelles. La prestation est conclue pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Le montant mensuel de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 150 € TTC.

- *Décision n°046/2012 du 20 mars 2012*, relative à la clôture, à compter du 1^{er} avril 2012, de la régie d'avances « Bibliothèque de Courtry » instituée par décision du Bureau communautaire du 18 avril 2007.

- *Décision n°047/2012 du 20 mars 2012*, relative à la création de la régie d'avances « Médiathèque Brou et Courtry » auprès de la Communauté d'agglomération, à compter du 1^{er} avril 2012, et installée à la médiathèque Le Kiosque, 1 place du 8 mai 1945, à Brou sur Chantereine. Le montant de l'avance maximum à consentir est fixé à 320 €.

- *Décision n°048/2012 du 29 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention de trois musiciens, dans le cadre de sessions de travail pour le projet intitulé « Bal folk », le samedi 31 mars 2012, à l'école de musique de Vaires-sur-Marne. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 624 € HT.

- *Décision n°049/2012 du 29 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention de six musiciens, dans le cadre du concert intitulé « Bal folk », le dimanche 1^{er} avril 2012, au centre culturel de Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.248 € HT.

- *Décision n°050/2012 du 29 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société RÉCRÉ'ACTION, dont l'objet est l'entretien et la maintenance des équipements sur les aires collectives de jeux situées sur le site de la Montagne, à Chelles. La prestation est conclue à compter de la notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2012, et renouvelable annuellement par reconduction expresse, sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans. Le montant annuel de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 2.995,98 € TTC, et révisable annuellement.

- *Décision n°051/2012 du 29 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société ELIS VALLEE DE LA MARNE, dont l'objet est la location de deux fontaines-expresso service et de deux tapis à fontaine installés dans les locaux de la médiathèque Le Kiosque, à Brou sur Chantereine. La durée du contrat est de un an, et ce, à compter du 2 avril 2012, et renouvelable deux fois par reconduction expresse. Le coût de la location mensuelle de ces fontaines et tapis à fontaine est fixé à la somme forfaitaire de 80 € HT, incluant une franchise de consommables de 8 bonbonnes et de 8 lots de 100 gobelets. Au-delà de cette franchise mensuelle, le coût des consommables supplémentaires est fixé à :

- 7,00 € HT pour une bonbonne ;
- 3,35 € HT pour un lot de 100 gobelets.

- *Décision n°052/2012 du 29 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société ELIS VALLEE DE LA MARNE, dont l'objet est la location d'une fontaine-expresso service et d'un tapis à fontaine installés dans les locaux de l'école de musique de Courtry. La durée du contrat est de un an, et ce, à compter du 2 avril 2012, et renouvelable deux fois par reconduction expresse. Le coût de la location mensuelle de cette fontaine et tapis à fontaine est fixé à la somme forfaitaire de 40 € HT, incluant une franchise de consommables de 4 bonbonnes et de 4 lots de 100 gobelets. Au-delà de cette franchise mensuelle, le coût des consommables supplémentaires est fixé à :

- 7,00 € HT pour une bonbonne ;
- 3,35 € HT pour un lot de 100 gobelets.

- *Décision n°053/2012 du 29 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention d'un musicien, dans le cadre du concert intitulé « Bal folk », le dimanche 1^{er} avril 2012, au centre culturel de Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 567,60 € HT.

- *Décision n°054/2012 du 30 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société BERGER-LEVRAULT, dont l'objet est le suivi et la maintenance du progiciel Magnus (comptabilité M49) pour lequel la Communauté d'agglomération a reçu une licence d'utilisation. La prestation est conclue pour une période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014. Le montant total annuel de la prestation, pour l'année 2012, est fixé à la somme forfaitaire de 2.140,59 € HT, et révisable annuellement.

- *Décision n°056/2012 du 30 mars 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SACAMAS, dont l'objet est l'entretien des portes et portails automatiques des bâtiments de la Communauté d'agglomération. La durée du contrat est de un an, à compter de la date de signature du contrat, et renouvelable annuellement par reconduction expresse, sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans. Le montant total annuel de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 2.122,90 € TTC, et révisable annuellement.

- *Décision n°057/2012 du 04 avril 2012*, relative à la passation d'un contrat avec l'association ARTEMUSE... L'ARCHE DES ARTISTES ET DES MUSICIENS, dont l'objet est la prestation de deux représentations du spectacle intitulé « Né dans une orange ! », interprété par Aurélie Loizeau, le mercredi 20 juin 2012, à 10h30, à la bibliothèque Jean Sterlin, à Vaires-sur-Marne, et, à 15h, à la bibliothèque de Courtry. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 746 € TTC.

- *Décision n°058/2012 du 04 avril 2012*, relative à la création de la régie de recettes « Médiathèque Brou et Courtry » auprès de la Communauté d'agglomération, à compter du 1^{er} mai 2012, et installée à la médiathèque Le Kiosque, 1 place du 8 mai 1945, à Brou sur Chantereine. Le montant maximum de l'encaisse à conserver est fixé à 500 €.

- *Décision n°059/2012 du 04 avril 2012*, relative à la création de la régie de recettes « Bibliothèque Jean Sterlin » auprès de la Direction du développement culturel, sportif et touristique, à compter du 1^{er} mai 2012, et installée à la Bibliothèque Jean Sterlin, 31-33 avenue Jean Jaurès, à Vaires-sur-Marne. Le montant maximum de l'encaisse à conserver est fixé à 500 €.

- *Décision n°060/2012 du 04 avril 2012*, relative à la création de la régie de recettes « Bibliothèques Georges Brassens et Olympe de Gouges » auprès de la Direction du développement culturel, sportif et touristique, à compter du 1^{er} mai 2012, et installée à la Bibliothèque Georges Brassens, 28-30 rue Louis Eterlet, à Chelles. Le montant maximum de l'encaisse à conserver est fixé à 500 €.

- *Décision n°061/2012 du 04 avril 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société LA FRANCILIENNE DE TÉLÉSURVEILLANCE, dont l'objet est la télésurveillance de la ligne incendie du marché couvert de Chelles. La prestation est conclue pour une période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Le montant annuel de la maintenance est de 349,83 € HT, plus une partie à bons de commande d'un montant annuel minimum de 1.200 € HT, et d'un montant annuel maximum de 2.500 € HT.

- *Décision n°062/2012 du 12 avril 2012*, relative à la passation d'une convention avec le collège WECZERKA de Chelles, dont l'objet est de définir les modalités pour la mise en place de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) au sein de l'école de musique de Chelles au profit d'élèves du collège Weczerka. La convention est conclue à compter de la date de sa signature et reconductible tacitement par les parties pour chaque année scolaire. Le montant annuel de la location d'un instrument, par un élève suivant le cursus CHAM auprès de l'école de musique de Chelles, est fixé à la somme forfaitaire de 110 € pour la saison 2011/2012.

- *Décision n°063/2012 du 12 avril 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES, dont l'objet est une mission d'assistance et de conseil juridiques pour la passation des contrats publics de la Communauté d'agglomération. La prestation est conclue pour une période allant du 15 avril 2012 au 15 avril 2013. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.450 € HT par marché traité. Le montant des honoraires pour la participation d'un ou plusieurs membres du cabinet Adamas Affaires Publiques à une réunion est fixé à la somme forfaitaire de 250 € HT, tous frais confondus.

- *Décision n°064/2012 du 18 avril 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention d'un musicien, dans le cadre du concert intitulé « Divertimento », le samedi 12 mai 2012, au théâtre de Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 828,20 € HT.

- *Décision n°065/2012 du 27 avril 2012*, relative à la passation d'un contrat avec l'association A L'OMBRE D'UN DOUTE, dont l'objet est la prestation d'un spectacle intitulé « A table ! », interprété par Daniel Mourocq, le vendredi 11 mai 2012, à 20h30, à la salle polyvalente du Centre des Arts et Loisirs de Vaires-sur-Marne. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 680 € nets de taxes.

- *Décision n°066/2012 du 02 mai 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention d'une musicienne, Mme Junesjo, dans le cadre des répétitions et de la représentation de l'opérette intitulée « L'Auberge du Cheval Blanc », les 4, 5 et 6 mai 2012, au théâtre de Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.210 € HT.

- *Décision n°067/2012 du 02 mai 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention d'une musicienne, Mme Jacques, dans le cadre des répétitions et de la représentation de l'opérette intitulée « L'Auberge du Cheval Blanc », les 4, 5 et 6 mai 2012, au théâtre de Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.083,50 € HT.

- *Décision n°068/2012 du 09 mai 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention d'un musicien, dans le cadre de l'inauguration, le samedi 12 mai 2012, de la voie verte, à Brou sur Chantereine. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 505 € HT.

- *Décision n°069/2012 du 09 mai 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention d'un choriste, dans le cadre d'un partenariat entre l'Orchestre du Val Maubuée et plusieurs chœurs, dont le chœur mixte de l'école de musique de Chelles, pour chanter la partie de ténor solo de la composition musicale intitulée « Stabat Mater » de Rossini, le samedi 12 mai 2012, à 20h30, à la cathédrale de Meaux, et le dimanche 13 mai, à 14h et 16h, à l'église de la Madeleine, à Paris Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.010 € HT.

Concernant le Bureau communautaire :

- *Décision n°021/2012, lors de sa séance du 21 mars 2012*, relative à la sollicitation des subventions publiques nécessaires au co-financement de la prestation d'ingénierie dans le cadre du suivi-animation de l'opération du Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'habitat privé de Marne et Chantereine ».

- *Décision n°022/2012, lors de sa séance du 21 mars 2012*, relative à la passation d'une convention partenariale avec l'Etat et l'Anah portant sur la définition des enjeux, des modalités contractuelles et des engagements de chacun des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération du Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'habitat privé de Marne et Chantereine ».

- *Décision n°023/2012, lors de sa séance du 21 mars 2012*, relative à la création de seize postes :

- un poste rattaché à la Direction générale des services techniques, à savoir, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, au sein du service de l'éclairage public ;
- un poste rattaché à la Direction des piscines, à savoir, un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe titulaire, à temps complet ;
- quatre postes rattachés au Conservatoire Marne et Chantereine, à savoir, un poste d'assistant d'enseignement artistique, à temps incomplet, à raison de 25 % d'un temps complet, un poste d'assistant d'enseignement artistique, à temps incomplet, à raison de 60 % d'un temps complet, un poste d'assistant d'enseignement artistique, à temps incomplet, à raison de 65 % d'un temps complet et un poste d'assistant d'enseignement artistique, à temps incomplet, à raison de 75 % d'un temps complet ;
- cinq postes rattachés à la Direction des ressources humaines, à savoir, un poste d'attaché territorial titulaire, de catégorie A, à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire, à temps complet, et trois postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe titulaires, à temps complet ;
- cinq postes rattachés à la Direction des finances et de la commande publique, à savoir, deux postes de rédacteurs territoriaux titulaires, de catégorie B, à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire, à temps complet, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe titulaire, à temps complet, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe stagiaire, à temps complet ;

les intéressés bénéficiant du régime indemnitaire du cadre d'emploi correspondant, et modifiant en conséquence le tableau des effectifs.

- *Décision n°024/2012, lors de sa séance du 21 mars 2012*, relative à l'approbation du programme de la 7^{ème} édition de la manifestation Marne et Chantereine en Fête, le dimanche 3 juin 2012, et à la passation d'une convention partenariale avec l'UCPA pour sa réalisation et sa mise en œuvre.

- *Décision n°025/2012, lors de sa séance du 11 avril 2012*, relative à la sollicitation, dans le cadre de la mise en œuvre du réseau de lecture publique de Marne et Chantereine, d'une aide financière auprès de l'Etat, au titre de la dotation générale de décentralisation - volet mobilier - opération RFID, d'un montant de 31.605 euros pour 2012.

- *Décision n°026/2012, lors de sa séance du 11 avril 2012*, relative à la sollicitation, dans le cadre de la mise en œuvre du réseau de lecture publique de Marne et Chantereine, pour la médiathèque centre de réseau à Chelles, d'aides financières auprès de l'Etat, au titre de la dotation générale de décentralisation, dossier mobilier et dossier multimédia, et auprès de la Région Ile-de-France, pour le volet multimédia/numérique.

- *Décision n°027/2012, lors de sa séance du 11 avril 2012*, relative à l'attribution, par la Commission d'Appel d'Offres du 16 février 2012, du marché relatif à la réalisation de la prestation de suivi-animation de l'opération du Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'habitat privé de Marne et Chantereine », à l'association PACT de Seine-et-Marne, sise BP45, à Le Mée sur Seine (77350).

- *Décision n°028/2012, lors de sa séance du 11 avril 2012*, relative à la passation d'un avenant n°2 au marché de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), passé avec le GIE CATHS, pour le relogement et l'insertion sociale des familles défavorisées de gens du voyage sédentarisés sur la commune de Chelles, portant sur la prolongation de la durée du marché. Cet avenant n'entraîne pas de modification du montant du marché.

- *Décision n°028/2012, lors de sa séance du 11 avril 2012*, relative à la création d'un poste de chargé de communication, de catégorie A, à temps complet, rattaché à la Direction de la communication, et, compte tenu des spécificités du poste et du profil recherché, à l'embauche d'un agent contractuel, tel que le prévoit l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, en cas de recrutement infructueux d'un agent titulaire ;

et à la création de trois postes rattachés à la Direction culturelle et sportive, à savoir :

- au sein du musée des transports urbains : un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe non titulaire, de catégorie B, à temps complet ;
- au sein des piscines Marne et Chantereine : un poste d'agent de maîtrise, de catégorie C, à temps complet ;
- au sein de la médiathèque de Vaires-sur-Marne : un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, de catégorie B, à temps complet ;

et à la création de trois postes dans le cadre des avancements de grade 2012, à savoir :

- un poste de technicien principal de 1^{ère} classe titulaire, de catégorie B, à temps complet, rattaché à la Direction générale des services techniques ;
- un poste de rédacteur principal territorial titulaire, de catégorie B, à temps complet, rattaché à la Direction des transports ;
- un poste de rédacteur chef territorial titulaire, de catégorie B, à temps complet, rattaché à la Maison de justice et du droit ;

les intéressés bénéficiant du régime indemnitaire du cadre d'emploi correspondant, et modifiant en conséquence le tableau des effectifs.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PREND ACTE de ces décisions.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE
POUR EXTRAIT CONFORME

Nombre de membres dont le Conseil
communautaire doit être composé : 43

Conseillers en exercice : 42

Conseillers présents : 26

Conseillers représentés : 13



Le Président,

Jean-Jacques MARION

Reçue en Sous-Préfecture de Torcy le
Affichée le
Chelles, le

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
P. Mavré

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2012

DELIBERATION

- 16) **OBJET** : Instances communautaires - Marchés et avenants aux marchés publics conclus par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs

Le Président communique au Conseil communautaire les marchés et avenants aux marchés publics conclus par le Président et le Bureau communautaire en application de la délégation accordée sur la base de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

MARCHES PUBLICS CONCLUS DU 16 MARS AU 11 MAI 2012

N° DE MARCHÉ	OBJET	Type de procédure	TITULAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HT
CA 11-52	Portail Internet lecture publique	M.A.P.A.	AFI 35 rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES	Marché à bons de commande : Montant minimum : 20.000 € Montant maximum : 160.000 €
CA 11-59	Prestations d'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels et à la rédaction du document unique	M.A.P.A.	JRH CONSULTANTS 67 rue de Verdun 77470 TRILPORT	16.100,00 €
CA 12-02	Nettoyement des marchés d'approvisionnement de la Communauté d'agglomération	M.A.P.A.	MARCHES PUBLICS COORDONNIER 147 boulevard Alsace Lorraine 94170 LE PERREUX SUR MARNE	66.082,00 €
CA 12-03	Fourniture et entretien de matériel de signalisation tricolore lumineuse	M.A.P.A.	Multi-attributaires : SEA SIGNALISATION 20-22 rue Pierre Mendès France BP 231 69515 VAUX-EN-VELIN SAS SERPOLLET 2 chemin du Génie BP 8369633 VENISSIEUX CEDEX SAS AXIMUM 41 boulevard de la République BP 76 78403 CHATOU CEDEX	Marché à bons de commande : Montant maximum : 190.000 €

N° DE MARCHÉ	OBJET	Type de procédure	TITULAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HT
CA 12-06	Fourniture, installation, et prestations annexes de dispositifs de réseau sans fil	M.A.P.A.	SECURIVIEW 155-159 rue du Docteur Bauer 93400 SAINT OUEN	Marché à bons de commande : Montant minimum : 20.000 € Montant maximum : 180.000 €
CA 12-07	Fourniture et livraison de pianos quarts de queue et droits pour le conservatoire de musique de Marne et Chantereine	M.A.P.A.	France PIANOS 197 avenue Roger Salengro 13015 MARSEILLE	31.537,30 €
CA 12-08	Ravalement des façades et travaux de métallerie du marché de Chelles	M.A.P.A.	GF RENOVATION 7 rue des cinq perches BP 32 77500 CHELLES	121.871,58 €

AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS CONCLUS DU 16 MARS AU 11 MAI 2012

Néant.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PREND ACTE des marchés publics conclus du 16 mars au 11 mai 2012 par le Président et le Bureau communautaire.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE
POUR EXTRAIT CONFORME

Nombre de membres dont le Conseil
Communautaire doit être composé : 43

Conseillers en exercice : 42

Conseillers présents : 26

Conseillers représentés : 13



Le Président,

Jean-Jacques MARION

Reçue en Sous-Préfecture de Torcy le
Affichée le
Chelles, le

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
P. Mavré

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois